

Les articles exaltés et mensongers des partisans du ralliement sont symptomatiques de la dérive de la Fraternité

Voici une critique (en bleu) des extraits (en italique) les plus délirants de l'article de l'abbé Loïc Duverger paru sur *La Porte latine* le 10 juillet 2007 :

<http://www.laportelatine.org/district/france/bo/MPDuverger/MPDuverger.php>

« *La Tradition a gagné une bataille* » (sic !)

- « *Le Motu proprio **Summorum pontificum cura**, promulgué par le pape Benoît XVI le 7 juillet 2007, constitue un **élargissement considérable**, par rapport au Motu proprio de 1984 et à celui de 1988, de la faculté « légale » de célébrer la messe traditionnelle* ».

C'est là une énorme tromperie ! Cet « *élargissement* » n'est qu'apparent et illusoire ! Mais quels sont les critères d'appréciation de Mr l'abbé Cocault-Duverger ? Pour illustrer la duperie de ses propos, je prendrai un seul exemple : l'indult de 1984 interdisait formellement toute confusion des deux rites : « *On ne devra faire aucun mélange entre les textes et les rites des deux missels* » précisait-il. Le *Motu proprio* de Ratzinger, au contraire, l'encourage explicitement ! Ce seul point aurait dû permettre à l'Econome du District de France de discerner la perversité de ce texte et l'amener à le condamner sans réserve ! Car ce prétendu « *élargissement* » a pour seul objectif : l'élimination à terme de la Messe de Saint Pie V par le mélange des rites et la confusion des sacerdoces.

- « Ce texte est un **geste personnel** du pape. C'est bien « de son propre mouvement », motu proprio, que Benoît XVI a voulu, dans la ligne de ses réflexions d'avant le pontificat »...« Dans l'histoire, **ce geste sera compté à l'actif de son pontificat** ».

Donc vive le « Grand et gentil Benoît XVI » ! *Te Deum ! Magnificat ! Sonnez trompettes ! La Tradition est de retour ! Etc...*

- « *En effet, après avoir lu ce Motu proprio, on pourrait lancer une **proclamation inspirée** (?) d'un certain Appel du 18 juin* » :
« *La Tradition n'a pas encore gagné la guerre, mais elle vient certainement de **remporter une importante bataille***. » (?).

Mr l'abbé Cocault-Duverger a d'étonnantes références et inspirations historiques ! Mais puisque il évoque de Gaulle, force est de constater, à la lecture de ce *Motu proprio*, que Ratzinger partage avec ce traître de la Patrie, de nombreux points communs dont le principal est sans aucun doute la ruse. D'ailleurs, le *Motu proprio* est, pour le chef de l'église conciliaire, une sorte de « *Je vous ai compris* » de sinistre mémoire, destiné à endormir les derniers noyaux de réaction !!

- « Il serait **stupide** de ne pas reconnaître, au moins dans certains aspects du *Motu proprio* de Benoît XVI, **une réelle, éclatante et importante victoire** » (?!!!).

Le ton est donné ! Ceux qui s'aventureraient à critiquer et à dénoncer l'imposture du *Motu proprio* sont d'ores et déjà méprisés, ridiculisés, anathématisés et traités de « *stupides* ». Merci Mr l'abbé !

Devant le flot continu d'éloges exaltés que diffusent les supérieurs de la FSSPX, les fidèles et les prêtres encore lucides sur la duplicité du renard de Bavière ne peuvent donc que se taire ou partir ! Ces intimidations insidieuses sont identiques à celles qui furent utilisées, pendant et après Vatican II, à l'égard de ceux qui voulaient rester encore catholiques...

Les supérieurs de la FSSPX, qui se croient plus infallibles que celui qui occupe le Siège de Pierre, agissent aujourd'hui, envers ceux qui dénoncent leurs propres dérives, selon les mêmes méthodes que celles qui furent utilisées par les chefs de l'église conciliaire contre Mgr Lefebvre !

- « **Mgr Fellay**, demandant que soit chanté dans tous les lieux de culte de la Fraternité Saint-Pie X un Te Deum « pour rendre grâce à Dieu (?) de cet **événement tant attendu** et enfin réalisé » (lettre de l'abbé **Sélégny** le 7 juillet 2007), n'en a certainement pas minimisé la portée ».

De grâce, cessez de mêler Notre Seigneur et Sa Très Sainte Mère à votre trahison perfide !

L'attente que les supérieurs de la FSSPX ont volontairement provoquée et entretenue chez les fidèles pendant des mois par un matraquage médiatique criminel fut telle qu'elle les a rendu impatients à l'égard d'un texte dont ils sont incapables de mesurer aujourd'hui la portée et la nocivité tant leur esprit fut préparé à bien le recevoir avant même d'en connaître le contenu !

- « Malgré **ses limites**, ce *Motu proprio* Summorum pontificum cura constitue, en effet, un **pas de géant pour la Tradition** (?). Il s'agit tout d'abord d'un **échec sanglant** (Bigre !!), d'une **défaite** (?) en rase campagne pour tous les réformateurs liturgiques ».

Il ne faut pas exagérer non plus ! Pour les plus enragés sans doute car ils ne comprennent pas la ruse de Ratzinger ou feignent de ne pas la comprendre ce qui permet aux gogos tradis, naïfs et peu formés sur les techniques de la révolution, de s'exclamer fièrement : « *si les progressistes sont furieux, c'est que le texte doit être bon !* ». Mais c'est oublier un peu vite les différentes facettes du modernisme ! Un ennemi en tenue de camouflage et en embuscade dans un bois est toujours plus dangereux qu'un ennemi qui hurle et vitupère en tenue de garde suisse à découvert au milieu d'une prairie !!

Par ailleurs, le terme de « *limites* » est, ici, assez symptomatique du nouveau langage adopté par la FSSPX. S'ils étaient fidèles à la mission que leur a confié Mgr Lefebvre, les supérieurs de la FSSPX auraient dû, après la publication de ce *Motu proprio*, parler d'« *attaque sournoise et sans précédent contre la Sainte Messe* », d'« *erreurs graves* » ou de « *texte absolument inacceptable* ». Mais désormais, ce vocabulaire doit être banni. Il ne faut surtout pas porter atteinte aux relations avec Rome... Les écrits de Ratzinger ne sont plus condamnés formellement (il n'y a eu, par exemple, aucune critique de sa première encyclique). Les écrits et les actes de Ratzinger (son encyclique *Spe Salvi* par

exemple) sont donc présentés comme comportant seulement des « limites », des « nouvelles conceptions », des « maladroites » dues à la « mauvaise formation » du « pape » qui est une « victime » de son entourage et des « pressions épiscopales » ! Bref, un brave homme de bonne volonté ni responsable, ni coupable !!

- « Ce *Motu proprio* représente également un puissant encouragement (Mais un encouragement à quoi ?) pour tous les adeptes (Merci pour le qualificatif !!!) et défenseurs de la messe traditionnelle »

Si nous lisons attentivement le *Motu Proprio*, il est rappelé que la « messe » de Paul VI est la norme et doit le rester. Alors en quoi, les « défenseurs de la messe traditionnelle » devraient-ils se réjouir ?

- « Enfin (et ce n'est pas le moindre bienfait de ce texte), le rite traditionnel lui-même se voit publiquement réhabilité » (?!?!).

Ce *Motu proprio* est un Indult de plus qui se veut, certes, plus détaillé que les deux précédents, mais il ne s'agit nullement d'une « réhabilitation publique du rite traditionnel » !!

Une « réhabilitation », un « rétablissement dans son plein droit » de la messe traditionnelle aurait consisté à la stricte application et au rappel pur et simple de la Bulle *Quo Primum Tempore* de Saint Pie V à laquelle Ratzinger ne fait même pas référence !! Les discours consistant à louer ce texte ou s'autorisant d'en extraire les points positifs et négatifs ne sont donc que palabres et connivences !!

Les nombreuses conditions qui entourent l'usage du rite traditionnel ne démontrent-elles pas, au contraire, que celui-ci est toujours soumis à un régime de liberté surveillée ?

- « Dans ce *Motu proprio*, la reconnaissance de principe de la pleine et entière liberté de la liturgie traditionnelle s'accompagne de certaines dispositions canoniques pour sa célébration ».

Mais comment peut-il parler de « pleine et entière liberté » ?!!! C'est là une mensongère extrapolation !! « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ! » disait Voltaire...

- « On peut toutefois comprendre qu'après plus de trente ans où les autorités ecclésiastiques se sont intoxiquées elles-mêmes avec cette prétendue interdiction de la messe traditionnelle, le retour à la réalité soit un peu difficile ».

Les pauvres « autorités » ! Elles se sont trompées elles-mêmes sans le savoir ! Elles ont inhalé leur propre poison. C'est vraiment ballot !

Mais de quel retour à la réalité, de quelle réalité parle-t-il ?

Chez les modernistes, il y a deux franges principales : on trouve les modernistes intransigeants [l'aile dure] et les tacticiens [l'aile en apparence plus souple] qui veulent faire la révolution mais sans trop brusquer les sensibilités et surtout éviter toute réaction susceptible de les gêner dans leur plan. Ce n'est donc pas parce que les premiers sont plus bruyants et virulents que les seconds qu'il y a lieu de se satisfaire de l'apparente bienveillance des seconds qui restent, sans

aucun doute, les plus dangereux par leur capacité à séduire et à tromper leurs adversaires !!

Comment tant de clercs de la Tradition peuvent aujourd'hui être aussi aveugles devant une telle évidence qui fut pourtant maintes fois rappelée par Saint Pie X dont ils prétendent se réclamer ?

- « *C'est probablement en ce sens qu'il faut comprendre la notion de « **forme extraordinaire du rite romain** » attribuée à la messe traditionnelle par le *Motu proprio*. Ne s'agirait-il pas d'une subtilité des canonistes romains pour réintégrer l'ancien rite sans paraître se déjuger ? ».*

Mais pourquoi toujours chercher à donner une interprétation catholique de ce qui, de toute évidence, ne l'est pas ? Comment ceux qui étaient, hier, nos ennemis pourraient être devenus tout à coup aujourd'hui de « *subtils canonistes ardents défenseurs de la vérité* » ?

Au lieu de condamner et de rejeter fermement ce texte impie qui qualifie la Messe de Saint Pie V de « *forme extraordinaire* » d'un UNIQUE et MEME RITE, la « messe » de Paul VI étant la « *forme ordinaire* » de celui-ci, l'abbé Duverger tente de masquer la roublardise des modernistes romains. Il suppute. Il spéculé sur les intentions des « *canonistes romains* » ! Des hauteurs de son QG de Suresnes, il voit dans leurs pensées ! Ce qui est écrit le gêne sans doute un peu. Alors, ne pouvant pas ouvertement reprendre à son compte ce qui est écrit et qui aurait été immédiatement condamné par Mgr Lefebvre, il évite d'en parler et préfère tenter de nous persuader des bonnes intentions des autorités romaines !



Mr l'abbé Duverger

Sur le style interrogatif et sous des apparences anodines, il détourne les lecteurs du jugement qui devrait être, naturellement, le leur devant un texte aussi pernicieux et trompeur. Par son interrogation, l'abbé Duverger installe volontairement le doute dans l'esprit des fidèles. Il les trompe en les poussant subrepticement à accorder leur confiance à des personnages intrinsèquement pervers. Ce texte qui devrait être rejeté aussitôt par tout défenseur de la Foi catholique est présenté comme un « *acte de bienveillance* » !! Quelle inversion diabolique !!

Mr l'abbé Cocault-Duverger, est ouvertement un complice des ennemis de l'Eglise !! Personne ne peut croire désormais qu'il s'agit, de sa part, d'ignorance ou d'incompétence ! Il trompe volontairement les âmes des fidèles et porte donc une lourde responsabilité ! Il devra, tôt ou tard, à en rendre compte !

- « Dans ce contexte où **il s'agit de passer en douceur** (après l'interrogation trompeuse, voici l'affirmation mensongère des prétendues bonnes intentions romaines !!) d'une (prétendue) interdiction à la **liberté totale** (?!), les **dispositions canoniques** du *Motu proprio* sont **réellement intéressantes** (?!), surtout si on les compare au statut précédent ».

- « Une précision tout à fait remarquable est aussi donnée à propos de ce droit à la messe traditionnelle : le prêtre, dit le *Motu proprio*, « **n'a besoin d'aucune autorisation, ni du Siège apostolique, ni de son évêque** ».

Pour les messes PRIVEES SANS PEUPLE [art. 2] et **seulement celles-ci !** Mais pour cela, il n'y avait pas besoin d'un *Motu proprio* car un prêtre qui veut réellement, EN PRIVE, dire la messe de Saint Pie V, peut très bien la dire sans crainte d'être dénoncé par des fidèles ou sanctionné par son évêque, car, par définition, ceux-ci n'assistent pas à sa messe compte tenu qu'il la dit SEUL !!

- « Si le curé refuse d'accéder à leur demande, les fidèles s'adresseront à l'évêque, qui est 'instamment prié d'exaucer leurs vœux'. Si l'évêque refuse lui aussi, ce sera **la commission Ecclesia Dei qui se chargera** de trouver une solution ».

Mais la seule solution possible et acceptable pour cette commission est le ralliement ! Nous le savons. Alors pourquoi laisser croire qu'elle va agir aujourd'hui dans le bon sens alors que nous connaissons son cynisme et ses agissements malhonnêtes et fourbes ?

- « **Quant à l'évêque**, il est **invité, voire encouragé** (Il est seulement précisé : « *s'il le juge opportun* ») ! Il ne s'agit donc pas d'un encouragement mais seulement d'une possibilité laissée à l'appréciation de l'évêque !) à ériger des paroisses personnelles (c'est-à-dire consacrées exclusivement à la liturgie traditionnelle), ou à désigner des chapelains (qui, dans une paroisse « classique », se consacrent à la célébration de la liturgie traditionnelle) ».

C'est donc l'« évêque » qui sera chargé de « **désigner** » celui qui dira la messe traditionnelle. Soyons sûrs que nos bons « évêques » sauront choisir le « prêtre » approprié (invalidement ordonné), docile et acquis à leurs vues...

- « **Est donc reconnu**, non seulement **le droit de la messe traditionnelle** (?!), mais **le droit à tous les livres liturgiques traditionnels**, ainsi qu'au calendrier traditionnel ».

Une précision doit être donnée ici car la FSSPX évite soigneusement de l'évoquer et prétend même, à travers ses déclarations officielles, que tous les sacrements pourront désormais être dits selon l'ancien rite. Or, le sacrement de l'ordre selon l'ancien rite est le seul sacrement qui n'est pas autorisé par le *Motu proprio* ! Mais chut ! De cela, l'abbé Duverger préfère ne pas parler. Il ne faut surtout pas éveiller des suspicions malveillantes sur le nouveau rite des ordinations...

Ratzinger refuse ainsi ouvertement le véritable sacerdoce catholique défendu par Mgr Lefebvre ! Sa volonté de détruire tous les vecteurs de la grâce est ici évidente ! En effet, Ratzinger sait pertinemment que sans sacerdoce valide, tous les sacrements, même s'ils sont dits dans l'ancien rite ne pourront procurer aucune grâce car ils seront, de facto, invalides.

En obtenant le soutien de la FSSPX sur le *Motu proprio* et son silence sur l'invalidité des nouveaux sacrements et tout particulièrement du sacrement de l'ordre, Ratzinger a ainsi réussi à neutraliser la principale organisation traditionaliste qui était jusque-là susceptible de lui résister et d'alimenter une éventuelle réaction à son plan luciférien.

La victoire de la Révolution est d'avoir réussi à « se faire aimer de ceux-là même dont elle est la plus mortelle ennemie, et cette même autorité que la Révolution s'apprête à immoler, l'embrasse stupidement avant d'en recevoir le coup fatal ».

Joseph de Maistre dans *Considérations sur la France*

- « Jusqu'ici, les divers documents multipliaient les restrictions et les obligations (Mais c'est encore le cas avec ce *Motu proprio* !!!), essayant d'insérer la messe traditionnelle dans un contexte 'nouveau rite'.

Mais la volonté ratzingérienne de mélanger les deux rites pour aboutir à leur « fécondation mutuelle » démontre la détermination du chef de l'église conciliaire de pervertir la messe traditionnelle en l'insérant « dans un contexte 'nouveau rite' » pour définitivement la faire disparaître par sa « réforme de la réforme » qui donnera naissance à un nouveau et unique 3^e rite.

Par ailleurs, lorsque Ratzinger affirme que les deux rites (de Saint Pie V et Paul VI) sont « les deux formes de l'unique et même rite » n'œuvre-t-il pas à insérer la messe traditionnelle dans un contexte « nouveau rite » ?

- « **Désormais, cette messe traditionnelle restera dans son biotope originel (L'abbé Duverger semble se satisfaire de ce biotope conciliaire !!!!) celui de la liturgie latine immémoriale** ».

Quelle imposture !

- « En reconnaissant directement à tout prêtre et à tout curé (selon les cas) le droit de célébrer la liturgie traditionnelle, sans avoir besoin en soi ni d'une permission préalable de l'évêque, ni de la demande formelle d'un groupe déterminé de fidèles, **le pape fait également sortir la liturgie traditionnelle d'un régime d'autorisation préalable** restreinte, précaire et suspicieuse, pour la **faire entrer peu à peu dans un régime normal de pleine liberté** » (?!).

Mais comment l'abbé Duverger peut-il dire cela ? Quel texte a-t-il lu ? Prendrait-il les fidèles pour des imbéciles et des illettrés ? Car que fait-il des autorisations à demander aux « curés », aux « supérieurs des Congrégations religieuses », aux « évêques » ou à la Commission *Ecclesia Dei* le cas échéant ?

« Lettre du pape »

- « Comme il avait été annoncé, **le Motu proprio est accompagné d'une lettre personnelle du pape** expliquant et justifiant sa décision. Dans cette lettre, Benoît XVI expose sa vision **et la ligne romaine officielle** (Mais comment peut-il y avoir une différence entre les deux ?) sur les deux messes, l'ancienne et la nouvelle ».

- « Cette lettre présente bien des affirmations intéressantes (Nous aimerions bien savoir lesquelles !!!). On ne s'étonnera pas, toutefois, de notre désaccord sur plusieurs points de cet exposé, puisque ce désaccord est public depuis longtemps ».

Mais, pourquoi l'abbé Duverger ne parle-t-il pas de la même façon de « désaccords » à propos du *Motu proprio* ? Car, tout ce qui est écrit dans la *Lettre aux évêques* découle directement de ce qui est, explicitement et implicitement dit dans le *Motu proprio* !!

Cette différence de traitement entre les deux documents est trompeuse et incohérente !

- « Le souverain pontife affirme, en effet, 'qu'il n'y a aucune contradiction entre l'une et l'autre édition du Missale romanum', car 'ce sont deux mises en œuvre de l'unique rite romain', 'un double usage de l'unique et même rite'. Cependant, il est patent que le nouveau missel a été présenté, et à bon droit nous semble-t-il, par ses fabricateurs (particulièrement par le père Bugnini, son principal auteur) comme une rupture avec toute la liturgie précédente, comme une création entièrement nouvelle, comme une liturgie composée exclusivement et spécifiquement pour l'homme moderne ».

« Benoît XVI affirme de plus qu'on doit 'reconnaître la valeur et la sainteté du nouveau rite', 'expression ordinaire de la lex orandi de l'Église catholique de rite latin' ».

Mais c'est ce qui est, également, implicitement dit dans le *Motu proprio*. D'ailleurs, la phrase selon laquelle les deux éditions du Missel Romain sont « deux mises en œuvre de l'unique rite romain » est un extrait du *Motu proprio* et non de la *Lettre aux évêques* qui l'accompagne contrairement à ce qu'insinue fallacieusement l'abbé Duverger qui n'est plus, c'est vrai, à un mensonge près.

- « Alors que cet encourageant document (?!?) permet à la Tradition de remporter une bataille (?!), comment ne pas évoquer en écho la magnifique prosopopée de Mgr Marcel Lefebvre, le 30 juin 1988... ».

« La Tradition a gagné... une bataille ! »

« Nous nous 'réjouissons (?) donc de voir l'Église retrouver (?) ainsi sa Tradition liturgique' (?), nous 'exprimons au Souverain Pontife notre vive gratitude pour ce grand bienfait spirituel' » (?!?)

QUELLE TRAHISON !!



Notre Dame en pleurs à La Salette